



Les inscriptions au camp de jour de Rivière-du-Loup ouvriront le 5 mai

Rivière-du-Loup, le 28 avril 2026 – La fin des classes approche à grands pas, et la Ville de Rivière-du-Loup est heureuse d’annoncer l’ouverture des inscriptions à son camp de jour estival. Les parents pourront planifier les vacances de leurs enfants dès le mardi 5 mai à 12 h, sur la plateforme transactionnelle *Mes loisirs en ligne*.

Du 29 juin au 7 août, le camp de jour accueillera les enfants dans quatre sites répartis sur le territoire, dont l’école La Croisée II, l’école Roy et le chalet du parc des Balancines (Parc Cartier). Le lieu de rendez-vous pour les enfants résidant dans le secteur de Saint-François sera confirmé au cours des prochaines semaines.

Le camp s’adresse aux fillettes et garçons résidant à Rivière-du-Loup et âgés de 4 à 11 ans (au 30 septembre 2025). À nouveau cette année, les enfants ayant fréquenté la maternelle 4 ans à temps plein durant l’année scolaire en cours pourront aussi y participer, dans des groupes spécifiques réunis sur deux sites. Cette mesure vise à soutenir les familles qui ne disposent pas d’autres options de garde pendant la saison estivale.

Toujours dans le but d’aider les parents dans leur organisation, la Ville offrira exceptionnellement une semaine additionnelle de camp, du 10 au 14 août. Cette semaine EXTRA, offerte à un nombre limité d’enfants, se déroulera au Stade Premier Tech.

Souplesse et qualité pour les familles

Le camp de jour de Rivière-du-Loup respecte les normes rigoureuses de l’Association des camps du Québec (ACQ). Les enfants peuvent le fréquenter tout l’été ou à la semaine, avec ou sans animation prolongée. Les modalités de paiement sont également flexibles, avec la possibilité de régler les frais en un, deux ou trois versements. La capacité d’accueil des sites variant de 90 à 175 places, les parents sont invités à prévoir un deuxième choix de secteur, au cas où la limite du lieu souhaité serait atteinte au moment de leur inscription.



Prêts pour le jour J?

Afin de maximiser leurs chances d'obtenir leur place sur le site souhaité, les familles peuvent dès maintenant créer ou mettre à jour leur compte à l'adresse VilleRDL.ca/InscriptionLoisirs. Dès le vendredi 1^{er} mai, à 12 h, le guide des parents, ainsi que toute l'information sur les tarifs, les sorties spéciales et l'accompagnement spécialisé, sera disponible au VilleRDL.ca/MesLoisirs.

Pour toute information additionnelle, il est possible de contacter Stéphane LeBrun, coordonnateur à la vie de quartier, à stephane.lebrun@villerdld.ca ou au 418 862-0906.

Quelques postes disponibles

Par ailleurs, quelques postes d'accompagnateurs ou d'accompagnatrices spécialisées sont toujours disponibles pour les jeunes de 4^e secondaire et plus à la recherche d'un emploi d'été valorisant. Travailler au camp de jour, c'est vivre une expérience inoubliable, développer des compétences et tisser des liens uniques. Pour découvrir les avantages et donner leur nom, les jeunes intéressés peuvent se rendre sur la page MoneteRDL.ca.

– 30 –

Source : Stéphane LeBrun
Coordonnateur à la vie de quartier
Service loisirs, culture et communautaire

Information : Laura Martin, conseillère aux communications
418 867-6714





Questions fréquentes des parents

1. Nous n’habitons pas à Rivière-du-Loup. Est-ce que mon enfant peut quand même fréquenter le camp de jour de Rivière-du-Loup?

Malheureusement, non. En raison de la forte demande, le camp de jour est réservé exclusivement aux personnes ayant leur domicile dans notre ville.

2. Mon enfant a 10 ans, mais je suis incapable de l’inscrire dans la catégorie des 10-12 ans sur la plateforme d’inscription. Pourquoi ?

Le logiciel traite les inscriptions en fonction de l’âge de l’enfant au début de l’année scolaire en cours, soit au 30 septembre 2025. Vous devez donc inscrire votre enfant dans le groupe selon son âge au 30 septembre 2025. N’ayez crainte : lors de la formation des groupes, votre enfant sera classé en fonction de son niveau scolaire et se retrouvera avec ses amis.

3. Quels sont les tarifs pour le camp de jour cette année?

Le tarif hebdomadaire est fixé à 92 \$. Pour l’été complet, le tarif est de 336 \$. Ainsi, si votre enfant doit fréquenter le camp pour au moins 4 semaines, entre le 29 juin et le 7 août, il sera avantageux d’opter pour ce forfait.

4. Quels sont les tarifs pour l’animation prolongée?

Les enfants qui doivent arriver au camp de jour avant 9 h et quitter après 15 h 30 doivent être inscrits à l’animation prolongée. Le tarif hebdomadaire est de 52 \$, tandis que le tarif pour l’été complet est de 140 \$.

5. L’inscription à la semaine EXTRA, prévue du 10 au 14 août, est-elle incluse dans le tarif pour l’été complet?

Non, comme son nom l’indique, cette semaine est offerte en extra. Des frais supplémentaires de 92 \$ sont exigés pour inscrire son enfant à cette semaine additionnelle. L’horaire quotidien sera de 8 h à 17 h.

6. Quelles seront les sorties spéciales cet été et comment pourrais-je y inscrire mon enfant?

Toutes les sorties spéciales seront annoncées dès le 1^{er} mai sur le site VilleRDL.ca/MesLoisirs. Comme les places sont limitées, elles s’envolent





généralement très vite. Nous vous conseillons donc d'inscrire votre enfant aux activités optionnelles, en même temps que vous l'inscrivez au camp.

7. Mon enfant a des besoins particuliers. Pourra-t-il être accompagné pendant ses journées au camp?

Vous pouvez faire une demande d'accompagnement spécialisé en remplissant le formulaire en ligne. Consultez les modalités d'inscription au VilleRDL.ca/MesLoisirs.

